

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 22 JUIN 2023** 

# **OBJET: COOPÉRATION INTERNATIONALE**

30) Jumelage Ivry-sur-Seine / Brandebourg-sur-la-Havel Délégation allemande pour les 60 ans de jumelage



Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230622-DEL20230622\_30-DE Date de télétransmission : 28/06/2023 Date de réception préfecture : 28/06/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT DEUX JUIN à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE QUATRE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le SEIZE JUIN 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme PIERON (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 15), M. PRIEUR, Mme KIROUANE (à partir du vote du point 15), M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mmes BOUFALA (jusqu'au vote du point 31), PETER (à partir du vote du point 1 et jusqu'au vote du point 23), M. MALHEIRO, Mme HALLAF ISAMBERT (jusqu'au vote du point 15), M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI (jusqu'au vote du point 3), Mme LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), AUBRY (à partir du vote du compte rendu des débats), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI,

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée par Mme BERANRD (jusqu'au vote du point 14),

Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,

Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,

M. FAVIER, conseiller municipal, représenté par Mme PETER (à partir du vote du vœu 1),

M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,

Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,

M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,

M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,

M. BADI, conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA (à partir du vote du point 4),

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. AUBRY (à partir du vote compte rendu des débats),

M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,

Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 16),

Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND (à partir du vote du point 16).

### ABSENTS EXCUSES

M.PIERON, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. FAVIER, conseiller municipal (jusqu'au vote de l'inscription du vœu d'urgence et à partir du vote du point 24),

Mme PETER, conseillère municipale (jusqu'au vote l'inscription du vœu d'urgence et à partir du vote du point 24),

M. MOKRANI, conseiller municipal,

M. DANSOKO, conseiller municipal,

M. BAMBA, conseiller municipal,

Mme DIARRA, conseillère municipale,

Mme MACALOU, conseillère municipale,

Mme BOUFALA, conseillère municipale (à partir du vote du point 32).

# ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote de l'inscription du vœu d'urgence),

Mme OUBBAS, conseillère municipale,

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote de l'inscription du vœu d'urgence),

M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance),

Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(unanimité)

Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20230622-DEL20230622\_30-DE Date de télétransmission : 28/06/2023 Date de réception préfecture : 28/06/2023



# **COOPÉRATION INTERNATIONALE**

30) Jumelage Ivry-sur-Seine / Brandebourg-sur-la-Havel Délégation allemande pour les 60 ans de jumelage

## LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, et L.2123-18 et suivants,

vu les circulaires du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères du 26 mai 1994, du 20 avril 2001 et du 26 février 2003 relatives à la coopération des collectivités territoriales françaises avec des collectivités territoriales étrangères,

considérant que la ville de brandebourg-sur-la-Havel et la ville d'Ivry-sur-Seine sont, depuis plusieurs années porteuses du message culturel de la paix,

considérant que cette année marque le  $60^{\text{ème}}$  anniversaire de jumelage entre les deux communes,

considérant qu'il convient, afin de marquer cette entente, d'accueillir une délégation allemande lors de l'événement ivryen « Pleins feux »,

#### **DELIBERE**

### Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1**: APPROUVE l'accueil de la délégation allemande du 21 au 24 septembre 2023 à Ivry-sur-Seine, composée de Monsieur Steffen Scheller, Maire de la ville de Brandebourg-sur-la-Havel, accompagné de trois cadres de sa municipalité, dans le cadre de l'événement « Plein feux ».

**ARTICLE 2** : PRECISE que les coûts d'hébergement, de repas, de visites culturelles et de transport de la délégation allemande seront pris en charge par la Ville à hauteur de 2 000€.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE RECU EN PREFECTURE LE PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE LE 30/06/2023